

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-134

présenté par  
M. Laurent

-----

**ARTICLE 24****ÉTAT B****Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	3 000 000	0
Liens entre la Nation et son armée	0	3 000 000
<b>TOTAUX</b>	<b>3 000 000</b>	<b>3 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à revaloriser le point d'indice de PMI (action n°1 « Administration de la dette viagère »). La révision de la valeur du point de pension militaire d'invalidité (PMI)

proportionnellement à l'évolution de l'indice INSEE des traitements bruts de la fonction publique de l'État dans les conditions réglementaires actuelles, ne permet par une revalorisation suffisante des pensions militaires d'invalidité et de la retraite du combattant.

Un examen sérieux de la « Journée défense et citoyenneté » doit permettre un transfert de crédits.